



Ci-dessous un extrait de l'homélie de Monseigneur Roland:

"L'exemple de Marie nous renvoie à la vocation personnelle de chacun. Comme elle, chacun d'entre nous est appelé à consentir à l'action de l'Esprit Saint. Chacun est invité à laisser se déployer en lui l'amour gratuit du Père et à le mettre généreusement au service de tous, en union étroite avec le Christ, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut du monde !

C'est ainsi qu'aujourd'hui nous faisons mémoire d'un événement majeur survenu à Châtillon il y a exactement 400 ans, jour pour jour. Ce jour-là, la première confrérie de la Charité voit officiellement le jour. Saint Vincent de Paul promulgue le règlement définitif avec l'approbation de l'évêque de Lyon.

Ce n'est pas un hasard que cet événement se déroule précisément en la solennité de l'Immaculée Conception. Saint Vincent de Paul signifie ainsi que la confrérie de la Charité n'est pas son œuvre à lui, mais l'œuvre de Dieu, à laquelle il collabore humblement, selon ce qui lui est inspiré par l'Esprit Saint.

Se mettant sous la protection de la Vierge Marie, Mère de l'Eglise, saint Vincent de Paul entend également souligner que l'œuvre qui démarre n'est pas son affaire personnelle mais une œuvre ecclésiale.

Puisse-t-il nous inspirer d'être, nous aussi, de dociles collaborateurs de la grâce de Dieu et de fidèles serviteurs de l'Eglise, afin que la miséricorde de Dieu ne cesse pas de se répandre dans le monde blessé par le péché !"

+ Pascal ROLAND